

Sortie de secours et hall d'entrée : La responsabilité de tous!

Au cours des dernières années, le Collège a vécu des situations d'urgence qui ont nécessité la visite des pompiers et des policiers. À la suite de ces événements ont été tenues des rencontres afin d'analyser les méthodes d'intervention. Un sujet est régulièrement revenu sur la table : le Collège devait améliorer l'état des aires de circulation, des sorties d'urgence et des espaces communs. En effet, il a été remarqué que certaines règles du *Code du bâtiment* n'étaient pas toujours respectées.

À cet effet, c'est la *Loi sur la sécurité dans les édifices publics* qui régit le Collège. Cette loi stipule, entre autres, que :

Les édifices publics doivent être pourvus de tous les moyens nécessaires permettant aux occupants et au public d'en sortir promptement et facilement en cas de feu, de panique ou de tout autre danger et d'y séjourner et circuler en toute sécurité.

Et que :

Les issues d'une aire de plancher doivent être :

a) Situer aussi loin que possible l'une de l'autre;

b) Facilement accessibles et visibles;

c) Maintenues en bon état et sans obstruction;

d) Indiquées clairement par des affiches facilement visibles et de couleur contrastante avec l'environnement (le blanc sur fond rouge est préférable)

Dans un collège comme le nôtre où vivent plus de 5 000 personnes quotidiennement et où se déroulent de nombreuses activités, il est de la responsabilité de tous de considérer les exigences de la loi lorsque vient le temps d'organiser un événement. C'est pourquoi nous comptons sur la collaboration de tous pour **éviter d'installer des présentoirs, tréteaux, tables ou tout autre obstacle** qui pourraient nuire à la libre circulation des personnes.

Nous sommes conscients que le respect de la loi dans l'organisation de certaines activités d'envergure pourrait s'avérer plus complexe. En cas de besoin et pour vous assurer de la conformité de vos installations, n'hésitez pas à contacter l'un des régisseurs aux bâtisses qui se fera un plaisir de vous accompagner dans l'organisation de votre événement.

Sylvain Boisjoly

Régisseur au Service de l'entretien
ménager et de la sécurité, Stationnement